



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités et
de la protection des populations



GDS
des Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la
protection des populations

ENGAGEMENT

Pour dérogation aux obligations de prophylaxie ovine et caprine

Je soussigné(e),

Nom prénom :

Éleveur d'ovins et/ou caprins

N° de cheptel :

Déclare :

- Détenir au maximum 5 ovins ou caprins de plus de six mois, valablement identifiés et accompagnés de leur document de circulation ;
- Ne pas avoir d'activité économique de « production animale » (je ne dispose pas de SIRET ni de code NAF associé à cette activité) ;
- Ne pas détenir d'autres espèces sensibles à la brucellose (bovins, porcins) ;
- Ne procéder à aucune vente, prêt, mise en pension ou transhumance de mes ovins et/ou caprins dans d'autres troupeaux ;
- Ne pas envoyer d'animaux à l'abattoir sauf pour consommation personnelle ;
- Ne pas participer à des rassemblements d'animaux (comices, mini-ferme, etc) ;
- Que mes animaux ne pâturent pas dans les zones du département considérées à risque brucellose (massifs du Bargy et des Aravis) ;

M'engage à :

- Désigner un vétérinaire sanitaire ;
- Déclarer les avortements ou autres signes cliniques évocateurs de la brucellose ;
- Participer au recensement annuel (enregistrement auprès de l'EDE) ;
- Tenir à jour le registre d'élevage, l'identification individuelle et la notification des mouvements ;

Demande à bénéficier de la dérogation prévue au §III.D de l'ordre de service n°DGAL/SDSPA/2016-292 du 06/04/2016 et à **ne pas réaliser les prophylaxies collectives obligatoires tant que je respecte les conditions ci-dessus**. Je m'engage à informer le GDS et/ou la DDecPP dès lors que l'une de ces conditions ne serait plus satisfaite.

La dérogation ne sera délivrée que si l'ensemble des cases sont cochées.

Le

Signature

Réservé à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations :

- Autorise le cheptel désigné ci-dessus à ne plus effectuer les prophylaxies obligatoires.
- N'autorise pas le cheptel désigné ci-dessus à déroger aux prophylaxies obligatoires.

Fait à

le

Signature